



Extrait du Circonscription d'Yvetot

<http://yvetot-circ.spip.ac-rouen.fr/?Le-travail-des-eleves-en-dehors-de-la-classe-Etat-des-lieux-et-condition-s-d>

Le travail des élèves en dehors de la classe

- PÉDAGOGIE
- Pédagogie générale

Date de mise en ligne : mardi 4 septembre 2012

Copyright © Circonscription d'Yvetot - Tous droits réservés

Le rapport de l'Inspection générale sur « le travail des élèves en dehors de la classe » piloté par Viviane Bouysse, avec C Saint-Marc, H-G. Richon et P. Claus, pose de bonnes questions. Les devoirs à la maison sont-ils vraiment interdits ? Comment les rendre utiles ? Quelle place peuvent y prendre les tice ?

C'est bien parce que l'interdiction est renouvelée régulièrement par l'Education nationale que l'interdiction des devoirs à la maison à l'école primaire pose problème. Le rapport mentionne pas moins de 6 rappels à l'ordre de 1956 à 1995. Et cela en termes clairs : « il reste interdit dans l'enseignement élémentaire de donner des travaux écrits à exécuter à la maison ou en étude », écrit par exemple une instruction de 1971. Pourtant la pratique est absolument généralisée, relève le rapport.

La circulaire de 2008 « relative à la mise en place de l'accompagnement éducatif à compter de la rentrée 2008 dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire » prévoit qu'il est possible d'apporter aux élèves « une aide au travail scolaire » qui leur permet « d'apprendre leurs leçons ou d'approfondir le travail de la classe ». Enfin un guide pratique réalisé par le ministère pour les parents parle bien d'aide aux devoirs. A partir de là comment ne pas penser que l'institution, sans le dire, encourage les devoirs à la maison ? Si elle les encourage, est-elle capable de contrôler ce qui se fait ?

« Il est systématiquement demandé un travail en dehors de l'école, en nature et quantité variables selon le niveau de classe, surtout en français et en mathématiques », note le rapport. « Les élèves sont rarement initiés aux méthodes qui leur permettraient plus aisément de travailler en autonomie. Les bénéfices de ce travail pour l'école en dehors de l'école sont reconnus par tous, malgré l'absence d'évaluations rigoureuses de ses apports réels et spécifiques ».

Le rapport se déclare favorable au travail à la maison. Il préconise de préparer en classe le travail demandé à l'extérieur et de l'exploiter en classe. Il invite également à « mieux utiliser les ressources numériques ».

[Rapport IGEN - n° 2008-086 du octobre 2008](#)